

Modalités du service de messagerie texte (SMS) de Porter Airlines

Le service de messagerie texte de Porter (« service SMS », ou « service ») vous permet de recevoir des notifications d'ordre opérationnel sur l'état de vos vols à venir au moyen de messages texte (« SMS » ou « message texte ») envoyés à votre appareil mobile doté de la fonction de messagerie texte. Ce service est offert pour les numéros de téléphone cellulaire du Canada et des États-Unis seulement. La fréquence des messages texte est fonction de l'état opérationnel des vols.

S'abonner

Pour vous abonner au service de messagerie texte de notifications sur l'état des vols de Porter, indiquez votre numéro de téléphone mobile au moment de votre réservation ou de votre enregistrement en ligne. Vous serez ainsi abonné aux notifications par message texte sur l'état de tous les vols faisant partie de cette réservation. Vous pourrez vous désabonner en tout temps.

Votre abonnement au service SMS et votre utilisation de ce service constituent votre acceptation des présentes modalités ainsi que de notre [politique de protection de la vie privée](#). Nous pouvons modifier les présentes modalités, ou modifier ou annuler le service ou n'importe laquelle de ses caractéristiques, sans préavis, en faisant paraître des modalités révisées. Une telle parution constitue pour vous un avis de telles modifications. Vous convenez également de ce qui suit concernant l'utilisation spécifique du service de messagerie texte.

Modalités du service

Les messages texte sont distribués par l'entremise de tiers fournisseurs de réseau mobile. Par conséquent, Porter ne peut ni contrôler ni garantir l'accessibilité ou le rendement de ce service, et ne peut être tenue responsable des délais de transmission ou des échecs de message.

Vous reconnaissez et acceptez que les messages texte de Porter ne sont pas chiffrés. Vous êtes responsable de préserver la confidentialité de vos renseignements personnels et de verrouiller votre téléphone au moyen d'un mot de passe. Porter n'est pas responsable des messages texte perdus, incomplets, volés, non distribués ou mal acheminés.

Frais

Porter Airlines ne facture pas le service SMS. Cependant, votre fournisseur de services sans fil pourrait facturer des frais de messagerie et de transmission de données. Porter n'a aucun contrôle sur ces frais ni sur aucune autre obligation que vous pourriez avoir auprès de votre fournisseur de services sans fil en rapport avec votre service de messagerie texte. En acceptant de recevoir des messages de la part de Porter en vertu de son service SMS, vous acceptez de

tels frais de la part de votre fournisseur de services sans fil. Porter ne contrôle ni la facturation ni la perception de ces frais auprès de vous.

Se désabonner

Vous pouvez vous désabonner du service à tout moment en retirant votre numéro de téléphone cellulaire de la section des coordonnées pour le jour du vol réservé. Vous pouvez le faire en ligne dans la section « Mes réservations » ou en communiquant avec le centre d'appels.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez [nous joindre](#) directement.

Politique de protection de la vie privée

Porter Airlines est déterminée à gagner la confiance de ses clients en adoptant et promouvant des pratiques commerciales qui favorisent la protection de leur vie privée et de leurs données. En aucun temps Porter ne vous enverra des messages texte comprenant des renseignements publicitaires ou de marketing ou d'autres renseignements qui ne sont pas liés à votre vol à venir. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de protection de la vie privée](#) en ligne.

Limitation de responsabilité

Vous reconnaissez que Porter Airlines ne sera pas responsable de la non-réception, de la diffusion tardive ou du mauvais acheminement de toute information envoyée au moyen du service; de toute erreur contenue dans ladite information; et de toute mesure que vous prendrez ou omettrez de prendre en fonction de l'information transmise au moyen du service. Porter Airlines ne sera en aucun cas tenue responsable envers vous de dommages-intérêts particuliers, punitifs et exemplaires ou de dommages indirects ou consécutifs.